



Cabinet d'ingénieurs conseil
Immeuble Le Mansard – Bat C
Avenue du 8 mai 1945
13090 Aix En Provence

Tel : 04.42.95.77.90 - Fax : 04.42.95.77.91
Email : secretariat@plbenergieconseil.fr

AGORA –Centre de Congrès Exploitation des installations de chauffage et de climatisation



MARCHE EXPLOITATION
ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°1

Octobre 2018

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot N°1

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

SEMAGORA
Centre de Congrès AGORA
Avenue des Paluds - BP 1303
13784 AUBAGNE Cedex

Objet de la consultation :

Marché d'Exploitation des installations de chauffage et de climatisation-
rafraîchissement du bâtiment AGORA –Centre de Congrès

Le présent Acte d'Engagement comporte les annexes suivantes :

- Annexe n°1 : cadre de décomposition des prix,

Marché n°

Date de notification du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28.I du Code des Marchés Publics.

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame Martine MARTINEZ, Directrice Générale de la SEMAGORA.

Article 1.

Article 2. CONTRACTANT

CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Nom :

Forme Juridique :

Capital :

N° registre du commerce:

N° SIREN :

Code APE :

Ayant son siège social à :

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

et après avoir fourni les certificats, attestations et déclarations prévus aux articles 44 et suivant du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.



Par ailleurs, j'affirme sous peine de résiliation du Marché, ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 notifié de la Loi n 52.401 du 14 avril 1952 (Article 49 du Code des Marchés Publics).



(page à remplir uniquement par les groupements solidaires)

Contractants

A. Co-traitant mandataire

(bien inscrire en A le mandataire du groupement solidaire)

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Nom :

Forme Juridique :

Capital :

N° registre du commerce:

N° SIREN :

Code APE :

Ayant son siège social à :

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
et des documents qui y sont mentionnés ;

Nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs :

- Groupés solidaires

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations
dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un
délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de
consultation.



D.C.E – Marché exploitation

AE – Octobre 2018

Article 3. OBJET DU MARCHÉ

Le présent acte d'engagement concerne le marché d'exploitation, de chauffage, de climatisation-rafraîchissement et de ventilation du bâtiment AGORA suivant :

AGORA	Avenue des paluds, ZI des paluds 13400 aubagne
-------	--

L'objet est développé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Il s'agit d'un marché de fournitures et services.

Article 4. PRIX

L'ensemble des prix est établi en **euros**.

Le marché sera de type MTI Marché Température avec Intéressement, prestations P2 et P 3 garantie totale.

4.1 2.1 P1 Chauffage

Le poste P1 Chauffage sera facturé par l'Entreprise au Maître d'Ouvrage.

a) Terme du contrat gaz

Le contrat de fourniture de gaz sera en valeur du prix du gaz de novembre 2018 et indexé selon l'indice B1.

b) Paramètres de l'intéressement

Engagement de consommation NB relatif au chauffage des locaux à 21°C (avec ralenti de nuit de 2°C de 22h à 6h sauf le 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01), pour une saison de chauffe de 1650 DJU, base 18°C, relevés à la station de Marignane (DJU COSTIC).

NB = 510 MWh pcs gaz

En toutes lettres : Cinq cent dix megawatt heures pcs gaz

c) Incidence des taxes

La fourniture de gaz naturel est assujettie à diverses taxes et contributions payées par l'Exploitant :

- La TICGN (Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel)
- La CTSSG (Contribution au Tarif Social de Solidarité Gaz)
- La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)
- La CBM (Contribution Biométhane)

Les montants de ces taxes existantes ou à venir seront refacturées à l'identique au Maître d'Ouvrage et assujettis à la TVA au taux en vigueur à la date de facturation du gaz.

Toute modification, changement des taux ou des montants, suppression ou création de taxe, impôts ou redevance grévant directement ou indirectement le prix, sera immédiatement répercuté dans la facturation.

d) Prix P1 Chauffage

Le prix annuel correspondant à l'énergie nécessaire au chauffage des locaux pour les conditions climatiques moyennes définies au paragraphe b), est de :

P1 Chauffage = _____ € H.T

En toutes lettres : _____ euros hors taxes

L'abonnement sera refacturé en sus à l'identique.

4.2 Prestations P2

4.2.1 Site : AGORA

Montant forfaitaire annuel hors taxes révisable, valeur novembre 2018, relatif aux prestations de conduite, surveillance et entretien des installations mentionnées au C.C.T.P exploitation, et selon mémoire justificatif :

Montant P2 HT : _____ €

TVA 20% : _____ €

Montant P2 TTC : _____ €

En toutes lettres :

Détail du prix : Nombres d'heures prévisionnelles : P2 _____ heures

4.3 Prestations P3.1 : maintien et remise en état des installations

4.3.1 Prix forfaitaire

a. Site : AGORA

Montant forfaitaire annuel hors taxes révisable, valeur novembre 2018, relatif aux prestations de garantie totale des installations mentionnées au C.C.T.P exploitation, et selon mémoire justificatif :

Montant P3 HT : _____ €

TVA 20% : _____ €

Montant P3 TTC : _____ €

En toutes lettres :

4.4 (EN OPTION) Prestations P3.2 : réseau chauffage

4.4.1 Prix forfaitaire

a. Site : AGORA

Montant forfaitaire annuel hors taxes révisable, valeur novembre 2018, relatif aux prestations de garantie totale des installations mentionnées au C.C.T.P exploitation, et selon mémoire justificatif :

Montant P3 HT : _____ €

TVA 20% : _____ €

Montant P3 TTC : _____ €

En toutes lettres :

4.5 Clause de transparence

a. Main d'œuvre :

Montant hors taxe révisable, valeur novembre 2018, de l'heure de main d'œuvre en régie contrôlée, soit :

- **Monteur soudeur qualifié :** € HT/h
- **Electricien :** € HT/h
- **Aide :** € HT/h

Ces prix sont soumis aux majorations éventuelles pour exécution hors des horaires réglementaire de travail.

Ils correspondent au temps réellement passé sur le chantier et incluent notamment les temps morts non productifs (approvisionnement, déplacements), les charges sociales, les frais généraux et la marge bénéficiaire de l'Entreprise.

b. Coefficient de vente

Coefficient de vente (CV) applicable aux factures des fournisseurs pour les matériels mis en œuvre dans le cadre de la garantie totale :

CV =

En toutes lettres :

c. Clause de partage

Condition de partage du solde TTC de garantie totale du poste P3, à la fin de durée du contrat :

Partage des excès :

- Part Entreprise : 100%
- Part Maître d'ouvrage : 0%

Partage des économies :

- Part Entreprise : 10%
- Part Maître d'ouvrage : 90%

Article 5. DUREE DU MARCHÉ

Le Marché est établi à compter de la plus tardive des deux dates suivantes ;

- date de réception de l'ordre de service ;
- 1^{er} janvier 2019.

Dans tous les cas, le Marché prendra fin le 31 décembre 2021.

Article 6. SOUS-TRAITANCE

6.1 Sous-traitance présentée avec l'offre

- ⇒ Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
- ⇒ Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
- ⇒ Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de euros .HT.

6.2 Sous-traitance envisagée au cours de l'exécution du marché

⇒ En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant HT
 euro

6.3 Nantissement

⇒ Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement compte tenu des montants annoncés ci-dessus de sous-traitance (art. 5.1 + art. 5.2), est ainsi deeuros HT (prix global - ensemble des sous-traitances art. 5.1 et art. 5.2).

Article 7. PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- Titulaire du compte :
- BANQUE :
- AGENCE :
- ADRESSE :
- N° DE COMPTE :
- CODE BANQUE :
- CODE GUICHET :
- CLE RIB :

(il est demandé de joindre également un RIB)



Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.



Signature du candidat

Fait en un seul original

A _____, le _____

Signature et cachet de l'entrepreneur

La présente offre est acceptée

A _____, le _____

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

La directrice de la société SEMAGORA

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché :

A _____, le _____

L'entrepreneur

PJ :

⇒ **Annexe n°1** : Demande d'acceptation d'un sous-traitant

ANNEXE 01 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (pièces à joindre relatives au sous-traitant : voir infra)

Présentée par (nom et raison sociale et adresse du candidat)

Marché relatif à _____

Lot n° _____

Comptable assignataire : SEMAGORA

Prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Montant en EUROS hors TVA	
TVA au taux de %, soit :	
Montant en EUROS TVA incluse	

Sous-traitant :

Nom, raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

N° SIRET : _____

Adresse du siège social :

Compte à créditer (établissement de crédit, agence, n° de compte) :

(joindre un RIB du sous-traitant)

Conditions de paiement figurant au contrat de sous-traitance :



Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :

Modalité de variation des prix :

Date ou mois d'établissement des prix : _____

Stipulations relatives aux pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Cachet et signature du titulaire,

Cachet et signature du sous-traitant,

Pièces à joindre relatives au sous-traitant :

- ⇒ Déclaration qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées aux articles 43 et 44 du code des marchés publics ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.
- ⇒ Attestations d'assurance en cours de validité.